

REPUBLICQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MATIGNON
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	Séance du 14 décembre 2015
Délibération N° 2015/156	L'an deux mil quinze, le lundi 14 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 7 décembre 2015, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.
NOMBRE DE MEMBRES	Etaient présents : mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Véronique GUYOMARD, monsieur Jean-Yves KERIPHERIQUE, adjoints, mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Nathalie COMMAGNAC, Irène FROHARD, Josette GOSSELIN, Karine GROUAZEL, Marie-Odile PANSART Delphine ROBINault, conseillères, messieurs Alain BALAN, Gilles CARFANTAN, Jean-Paul GUEHENNEUC, Gervais LEBouc, Jean-Charles LE BRETON, Michel TROTEL conseillers.
En exercice:19	
Présents: 17	
Votants: 19	Etaient représentés : monsieur Florent ROLLET par monsieur Jean-René CARFANTAN, monsieur Frédéric CORVEST par monsieur Gervais LEBouc.
Date de la convocation	
7 décembre 2015	Etait absent excusé : néant. Etait absent non excusé : néant. A été nommé secrétaire de séance : monsieur Alain BALAN. Assistait également : mademoiselle Isabelle PERRUCHON, Secrétaire générale de la mairie.
Date d'affichage	
15 décembre 2015	

SOUS-PREFECTURE
16 DEC. 2015
DINAN

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale (NOTRe),

Vu le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité fixé à 15 000 habitants par la loi NOTRe,

Vu la date de mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) pour le 1^{er} janvier 2017,

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présenté par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de la Communauté de Communes du Pays de Matignon avec la Communauté de communes de Plancoët-Plélan,

Considérant que les élus du Pays de Matignon souhaitent continuer à étudier les deux possibilités de rapprochement suivantes :

- une intercommunalité « est-costarmoricien » regroupant les EPCI suivants : Lamballe Communauté, Pays de Moncontour, Côte de Penthièvre, Arguenon Hunaudaye, Pays de Duguesclin,
- une intercommunalité à l'échelle du Pays de Dinan

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de schéma du Préfet des Côtes d'Armor,

Après en avoir délibéré et après vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant

Votants : 19
Bulletin nul : 0
Suffrages exprimés : 19
Contre : 19
Pour : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal :

EMET un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Acte rendu exécutoire après
dépôt à la sous préfecture de
Dinan

Le 15 décembre 2015

et publication

Le 15 décembre 2015

Le Maire,



Fait à Matignon, le 15 décembre 2015

Le Maire,

Jean-René CARFANTAN



